

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

Les conditions à remplir pour s'inscrire sur les listes électorales :

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- **Avoir la qualité d'électeur**, c'est-à-dire être majeur, de nationalité française* et jouir de ses droits civils et politiques.
- **Avoir une attaché avec la commune**, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y être contribuable depuis au moins deux ans.

* les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter lors des élections municipales et/ou européennes.

Quand est-il nécessaire de s'inscrire sur la liste électorale ?

ATTENTION POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Vous avez jusqu'au :

- **mercredi 4 février 2026 inclus** si vous vous inscrivez en ligne ;
- **vendredi 6 février 2026 inclus** si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat.

Ont été inscrits d'office sur la liste électorale :

- **Les personnes qui ont acquis la nationalité française** (une inscription d'office est prévue depuis 2019)

- Les jeunes qui ont procédé à leur recensement citoyen à 16 ans bénéficient d'une inscription d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

Attention : en cas de changement d'adresse du jeune depuis son recensement citoyen, celui-ci doit accomplir les démarches d'inscription volontaire détaillées ci-dessous.

Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

- Faire sa demande d'inscription en ligne : service-public.gouv.fr
Un service en ligne gratuit, facile, sécurisé et accessible en continu, vous permet de vous inscrire sur les listes électorales.

- Ou en vous rendant en Mairie avec le formulaire cerfa n° 12669 rempli

